M. Rouy fait à la Société la communication suivante :

REMARQUES SUR LA FLORISTIQUE EUROPÉENNE, par **M. G. ROUY.**

II. — Réfutation de quelques critiques.

A la dernière séance de la Société, M. E.-G. Camus a lu une communication portant exclusivement sur des plantes dont les diagnoses ont été données dans les volumes déjà parus de la *Flore de France*, que je publie avec ou sans collaborateurs, et a critiqué assez vivement certaines de nos appréciations.

En exprimant le regret de n'avoir pas été prévenu de cette communication, car je persiste à croire que nos sociétaires et le *Bulletin* gagneraient beaucoup à ce que l'attaque et la réponse fussent publiées en même temps, j'ai alors promis d'apporter, moi aussi, à la Société, les éléments de mon herbier ; c'est ce que je fais aujourd'hui, en revenant point par point sur les allégations de M. E.-G. Camus, et ce, de mémoire, puisque je n'ai pas eu connaissance de son manuscrit :

1° RANUNCULUS FAUREI Rouy et Cam. *Flore de France*, VII, p. 409. — Dans le courant de 1901, M. Camus, alors mon collaborateur, me montra des exemplaires de *R. Seguieri*, recueillis au mont Aurouse, qu'il avait reçus de M. Alphonse Faure et qui paraissaient, en effet, curieux par la largeur des lobes des feuilles. J'avais déjà recueilli au mont Aurouse, en 1898, des exemplaires de *R. Seguieri* à lobes larges, mais pas au point de ceux des échantillons de l'herbier Camus. Cette dernière plante m'intéressa et je priai M. Alphonse Faure de m'en envoyer ce qu'il pourrait, surtout des exemplaires à feuilles très larges. M. Faure m'adressa quelques jours après divers spécimens. J'en trouvai quatre qui me présentèrent des affinités très sérieuses vers l'hybride possible *R. Seguieri-platanifolius* : je les fais circuler ici (ce sont ceux qui m'ont servi à établir le *R. Faurei*), en mettant sous vos yeux, en même temps, le *R. Seguieri*, tel que nous le connaissons tous, et le *R. platanifolius*. Mais, pour cette dernière plante, vous aurez remarqué que par simple inadvertance sans doute, à la dernière séance, M. Camus ne vous a apporté que des exemplaires de haute

taille (plusieurs décimètres), à tiges épaisses, très rameuses, à feuilles radicales grandes, larges, profondément divisées, à segments lancéolés, de 13-15 cent. de long ; mais il a omis, par contre, ne les ayant peut-être pas, il est vrai, de vous montrer les formes basses (2-4 décim.), à tige grêle, simple, 2-4-flore et 2-3-phylle, à feuilles petites, à segments ovales ou elliptiques, de 2-5 cent. seulement de longueur. C'est surtout cette dernière variété (var. *gracilis* Rouy *in herb.*) qui croît aux environs de Gap (je vous la montre ici du Devez de Rabou, leg. Alphonse Faure), et bien ailleurs, du reste. Si l'on met les exemplaires de *R. Faurei* entre ceux du *R. Seguieri* typique, si abondant au mont Aurouse, et ceux de cette variété *gracilis* du *R. platanifolius*, il est facile de voir que le *R. Faurei* paraît presque exactement intermédiaire entre les deux plantes, par la forme des racines, des feuilles et des bractées, la largeur des feuilles, la longueur, la gracilité et la faible pubescence des pédicelles, la longueur des tiges (2-3 décim., ce qui ne paraît jamais avoir lieu dans le *R. Seguieri*), enfin, par le port général à entre-nœuds très allongés et à feuilles peu nombreuses. Aussi ne m'a-t-il pas paru ridicule de supposer la possibilité d'une hybridation entre ces deux plantes, hybridation qui produirait le vrai *R. Faurei* trouvé en compagnie du *R. Seguieri*, excessivement abondant au mont Aurouse. Mais, avec la circonspection que je crois devoir apporter quand un fait scientifique ne m'est pas matériellement prouvé, j'ai fait suivre d'un point de doute dans la *Flore* l'indication de cette hybridation possible. Car, là aussi, la mémoire de M. Camus le sert mal ; ce n'est point lui qui « a fait mettre » un point de doute : c'est moi qui, ayant décrit entièrement le *R. Faurei* dans la *Flore de France*, d'après mes exemplaires, et non d'après les variations à feuilles ± larges de *R. Seguieri* que possède M. Camus, ai mis ce point de doute, probablement d'ailleurs d'accord avec M. Camus, de même que j'en ai mis un autre pour le *R. Yvesii* Burnat, en indiquant la possibilité de l'hybridation *R. pyrenæus* × *Seguieri*, pourtant admise sans conteste par M. Burnat, qui a signalé (Cf. *Fl. Alpes marit.*, III, p. 281) des variations intermédiaires retournant soit au *R. Seguieri*, soit au *R. pyrenæus*, comme il en existe pour le *R. Faurei* tendant plus vers le *R. platanifolius* ou vers le *R. Seguieri*, et ce sont ces dernières probablement que M. Camus a prises pour le *R. Faurei*.

Voici maintenant quelques extraits d'une lettre de M. Alphonse Faure, relatifs à ce *Ranunculus.*

« 11 novembre 1901. — J'ai trouvé cette plante en deux endroits « différents, mais toujours dans le massif d'Aurouse. En 1899, « je n'ai récolté qu'un échantillon, que je vous envoie, du reste, « entre les Sauvas et le Rocher des Hirondelles, donc sur le ver- « sant sud, à une altitude d'environ 1,800 mètres.

« L'an dernier, j'en ai trouvé une colonie où toutes les formes étaient mélangées, depuis la forme à feuilles simplement trilobées jusqu'à celles à feuilles très divisées et différant très peu du *R. Seguieri.* Cette dernière station est située au-dessus de la Grangette, sous les pentes qui se trouvent à la base des escarpements d'Aurouse, sur le flanc est (altitude : env. 2,000 à 2,200 mètres)... » « Quant au *R. platanifolius...*, il est abondant au bois du Loubet, qui est voisin de la Grangette... La plante en question a toujours été récoltée au milieu du *R. Seguieri.* »

Dans une autre lettre, du 22 novembre 1901, M. Faure m'écrit :

« Je n'attachais pas une grande importance à la pilosité du « calice, car Villars le décrit comme étant velu en dehors, quoique « ce caractère ne soit pas toujours exact. »

On voit par ce qui précède que le *R. platanifolius* croît non loin de l'endroit où a été trouvé le *R. Faurei* (*la forme à feuilles trilobées* de M. Alphonse Faure), c'est-à-dire à la Grangette, et que dans cette localité on trouve aussi divers passages entre le *R. Faurei* et le *R. Seguieri.*

Rappelons que c'est également à la Grangette du mont Aurouse, c'est-à-dire à la même localité où a été recueilli par M. Alphonse Faure le *R. Faurei* (R. platanifolius × Seguieri ?) que Mutel a pris le × *R. lacerus* Bell. (*R. platanifolius* × *pyrenæus!*) que Grenier a retrouvé après lui, d'après les exemplaires de son herbier que j'ai vus au Museum de Paris.

Etant appelé à parler de ces formes hybrides, ou considérées telles, de la section *Leucoranunculus* Boiss., j'ai cru être agréable à mes confrères en leur faisant passer sous les yeux la série peut-être unique de ces plantes rares, puisque j'ai eu la bonne fortune de pouvoir me les procurer. Voici donc : R. LACERUS Bell. (*R. platanifolius* × *pyrenæus*), R. YVESII Burnat (*R. Seguieri* × *Pyrenæus*?), R. LUIZETI Rouy (*R. parnassifolius* × *pyrenæus*) et sa var.

Flahaulti (Gaut.); R. Faurei Rouy et Cam. (*R. Seguieri* × *platanifolius ?*); R. aconitoides Rouy (*R. glacialis* β. *aconitoides* DC., *R. aconitifolius* × *glacialis*) qui, ainsi que vous pouvez le voir, a quelque ressemblance de port et de feuillage avec le *R. Faurei*; enfin R. gelidus Hoffmgg non alior. (*R. glacialis* × *alpestris* ex Bruëgg.) — Les *R. lacerus*, *aconitoides*, *Luizeti* et *Yvesii* ont été figurés dans mes *Illustrationes plantarum Europæ rariorum*, ainsi que le *R. belgicus* Dumort., l'hybride si curieux des *R. aconitifolius* (*ou platanifolius*) avec le *R. gramineus*, et que voici également.

2° Noccæa affinis Rouy et Fouc. *Flore de France*, II, p. 90; *Hutchinsia affinis* Gren. *ap.* F. Schultz *Archives de la Flore de France et d'Allemagne*, p. 275. — Si j'ai bien saisi à la lecture le sens des déclarations de M. Camus, il n'admettrait pas même comme variétés les *N. affinis* R. et F. et *brevicaulis* Reichb., qui ne seraient que de simples états du *N. alpina* Reichb. (*Hutchinsia alpina* R. Br.). Cela est en contradiction formelle avec les dires de Grenier (*loc. cit.*), qui s'exprime ainsi :

« MM. Mathonnet, Clément et Verlot m'ont donné cette plante pro- « venant du Lautaret, sous le nom de *H.* (*Hutchinsia*) *brevicaulis* « Hoppe, et j'ai cru la plante bien nommée jusqu'au moment où j'ai « comparé sa capsule avec celle de la plante du Tyrol et de la Carinthie. « Alors j'y ai reconnu une espèce nouvelle, distincte des *H. alpina* et « *brevicaulis*, tout en empruntant ses caractères aux deux espèces. Ainsi « le *H. affinis* a le port et l'aspect du *H. brevicaulis*. Comme dans ce « dernier, l'inflorescence est en corymbe serré, les pédoncules sont « raides et aussi rapprochés que les siliques peuvent le permettre, car « l'axe floral ne s'allonge pas, et à la parfaite maturité il est aussi court « qu'au moment de l'anthèse. Ces caractères ne permettent donc pas de « le réunir au *H. alpina*, dont il a exactement la capsule; autre carac- « tère qui le sépare nettement du *H. brevicaulis*. La diagnose de cette « nouvelle espèce comparée à celle des *H. alpina* et *brevicaulis* serait « donc la suivante : « *Foliis pinnatis*, caule simplici nudo, racemo fruc- « tifero *condensato corymboso*, petalis calyce duplo longioribus, siliculis « *oblongis utrinque acutis*, stylo brevi terminatis. »

Dans la *Flore de France*, nous avons caractérisé comme suit le *Noccæa affinis*, pour le différencier du *N. alpina*, d'après nos exemplaires d'herbier et notamment les exsiccatas Billot, 326

(*Savoie*) et *Soc. dauph.*, 3,190 (*Hautes-Alpes*) que je mets sous vos yeux avec mes autres exemplaires du *Valais*, du *Piémont* et de *Savoie* : « Tiges simples ; silicules oblongues, atténuées et aiguës aux deux extrémités, rapprochées en un corymbe court, dense, ne s'allongeant que peu ou point à la maturité ; style court » et en renvoi : « Cette plante a tout à fait le port du *N. brevicaulis* Reichb. (*Hutchinsia brevicaulis* Hoppe) qui s'en distingue, à première vue, par les *silicules* oblongues-obovales, *obtuses*, et le *stigmate sessile.* » M. Camus ne vous a pas montré ses exemplaires de *N. brevicaulis ;* mais, sur ceux que j'ai apportés, provenant des localités classiques : *Tyrol, Carinthie, Valais,* vous pouvez constater que les silicules, *même très jeunes*, alors que les pétales ne sont pas encore tombés, ne sont nullement atténuées-aiguës au sommet et apiculées par le style très visible, mais bien obtusiuscules ou obtuses, non ou à peine mucronées par le stigmate. Reichenbach (*Fl. excurs.*, p. 663) attribue d'ailleurs à son *N. brevicaulis :* « Siliculis obovato-oblongis *truncato-mucronatis.* » Donc, il ne peut déjà y avoir *identité* entre les *N. affinis* et *N. brevicaulis*, ce dernier ayant toujours des silicules plus larges, plus courtes et plus brièvement mucronées et les pédoncules plus courts que chez le *N. affinis*.

D'autre part, les *N. alpina* et *affinis* peuvent-ils, eux, être considérés comme identiques? Là encore, il faut répondre : non ! En effet, les caractères cités par Grenier et par nous, et reproduits plus haut, ne permettent pas cette assimilation. Je n'entrerai pas dans de plus longs détails à ce sujet, car tous les botanistes connaissent le *N. alpina*, à grappes, styles et silicules allongés, et le *N. affinis* est également assez répandu dans les herbiers.

Mais si, contrairement à l'avis de M. Camus, ces trois « formes » ne constituent pas une seule et même plante, variable selon l'âge, y a-t-il lieu d'admettre encore comme « formes » du *N. alpina*, les *N. affinis* et *brevicaulis ?* Je ne le pense pas, étant données mes idées sur l'espèce, et j'estime actuellement que ces deux plantes, qui poussent exactement dans les mêmes régions que le type, doivent être considérées comme simples variétés du *N. alpina*, croissant çà et là, soit seules, soit avec le type. Depuis la publication du tome II de la *Flore de France* (1895), j'ai pu constater que le *N. alpina* var. *brevicaulis* Nob. (*N. brevicaulis* Reichb) avait été trouvé au-dessus du Lautaret et au mont Cenis ; cette

variété est donc, en réalité, française, et elle est à rechercher dans nos Alpes les plus élevées.

III. — JONDRABA CICHORIIFOLIA Webb (*Biscutella cichoriifolia* Lois.). — Je mets sous vos yeux les trois variétés (1) qui sont établies dans le tome II de la *Flore de France* de Rouy et Foucaud, et je reproduis ici les caractères différentiels de ces variétés :

var. α. *villosa* R. et F. *Flore de France*, II, p. 103; *Biscutella cichoriifolia* Lois. (*sensu stricto*); DC. *Dissert.*, n° 4, t. 2; *B. picridifolia* Lapeyr. *Hist. abr. Pyr.*, p. 373. — Plante velue, à villosité blanchâtre appliquée, au moins sur les feuilles; silicules de grandeur moyenne (10-12 millim. de largeur).

var. β. *hispida* R. et F., *l. c.*; *Biscutella hispida* DC. *Dissert.*, n° 3, t. 1, f. 1; et auct. — Plante hispide, à pubescence très fournie; silicules de grandeur moyenne (10-12 mill. de largeur).

var. γ. *macrocarpa* R. et F., *l. c.*; *B. Burseri* Jord. *Diagn.*, p. 326; *B. dilatata* Vis. *Stirp. Dalm.*, p. 14, t. 5; *B. macrocarpa* Groves *Fl. Sir.*, p. 60.— Plante hispide, à pubescence très fournie plus ou moins rude; silicules grandes (14-16 mill. de diam.).

Autrement dit, la variété *villosa* présente une pubescence non hispide et des silicules médiocres; la var. *hispida* une pubescence hispide et des silicules médiocres; la var. *macrocarpa* une pubescence hispide plus rude que dans β. et des silicules grandes. Il y a donc là réellement trois variétés distinctes dont les deux dernières, que M. Camus voudrait réunir et qui ont été séparées même comme espèces par des botanistes tels que Visiani, Jordan, et M. Groves, croissent dans des régions assez différentes, la var.

(1) Voici d'où proviennent ces exemplaires et l'indication des botanistes qui les ont recueillis :

Var. *villosa*. — HAUTE-GARONNE : Bagnères-de-Luchon (*Juillard*); PYRÉNÉES-ORIENTALES : le Canigou (*de Franqueville*), Sournia (*Timbal-Lagrave*).

Var. *hispida*. — AIN : Serrières-sur-Rhône (*Jordan*); ISÈRE : sur Comboire (*H. Pellat* et *G. Bonnier*), mont Rachais (*Ad. Pellat*, *Soc. Dauph.*, 3191); Saint-Eynard (*Kralik*); HAUTES-ALPES : Charance près Gap (*de Valon*, exsicc. Bill., n° 3323); BASSES-ALPES : la Condamine (*Lannes*), de Barrême à Castellane (*Rouy*); ITALIE : *Toscane* : Torre du Capo d'Umo (*Forsyth Major*).

Var. *macrocarpa*. — VAR : Sainte-Claire et col d'Aigue, près La Roquebrousanne (*Shuttleworth*); ALPES-MARITIMES : Pont Saint-Louis (*de Coincy*), la Turbie (*Bonafons*). ITALIE : mont Pastelli, province de Vérone (*Rigo*).

macrocarpa étant plus spéciale aux Alpes-Maritimes et à la basse Provence, surtout sur les coteaux de la région littorale; la var. *hispida*, plus montagnarde, s'étendant de l'*Ain* aux Alpes de Castellane. Mais j'ai dit qu'il y avait là trois *variétés;* je n'ai point dit trois *formes* ou trois *sous-espèces*, et le tout est de s'entendre sur la valeur du mot *variété*. Dans la *Flore de France*, ce mot est compris d'après son radical, c'est-à-dire est appliqué à des *plantes variables*, pouvant passer au type ou à une autre variété en changeant de terrain, de climat ou d'altitude, etc. Et il est fort possible qu'on rencontre dans les Hautes-Alpes des exemplaires de la var. *macrocarpa*, mais il est bien probable que la villosité sera moins *rude* que dans la plante de Provence; et, inversement, il n'y pas d'objection à ce que sur les limites du Var ou des Alpes-Maritimes et des Basses-Alpes se trouvent des pieds de la var *hispida* à pubescence plus *rude* que dans la plante des Alpes. En un mot, les 3 variétés que nous avons établies, et qui ont même été admises comme espèces par divers botanistes autorisés, représentent les états de variation les plus répandus du type spécifique. Je sais bien qu'il existe des auteurs qui appellent *variétés* des dérivés du type spécifique restant parfaitement stables par la culture et tous les changements possibles de conditions d'existence; mais on me permettra de trouver que le terme variété n'a aucune raison d'être pour ces plantes d'allure constante qui doivent être considérées comme sous-espèces ou formes, selon le nombre et l'importance des caractères *quantitatifs* qui les distinguent du type. Il y a toutefois lieu de reporter à la var. γ. *macrocarpa*, comme indication d'exsiccata, le n° 2397 du *Flora selecta* mentionné, par *lapsus calami*, comme appartenant à la var. *hispida*.

IV. — Kernera saxatilis **Reichb.** — Dès 1857, Boreau (*Flore du centre*, éd. 3, p. 63) n'admettait, dans le centre de la France, que le *K. auriculata* Reichb. En 1877, Lamotte (*Prodr. fl. plat. centr.*, p. 94-95) donne très exactement les caractères différentiels des *K. auriculata* et *saxatilis* et ajoute : « Cette dernière espèce paraît spéciale à l'Allemagne; si elle existe en France, elle y est rare; c'est le *K. auriculata* qui croît dans la plupart des localités où elle a été indiquée. » Lorsque nous avons eu à étudier, en 1895, pour la préparation du tome II de la *Flore de France*,

les *Kernera* de diverses collections, nous avons pu constater la justesse de l'observation de Lamotte, car nous ne l'avons pas vu alors de nos Alpes et nous n'avons pu l'indiquer que dans les Pyrénées, d'après les récoltes de Bordère, et de MM. Marçais, Foucaud et Rouy; toutefois, l'absence du *Kernera saxatilis* dans les autres montagnes de France nous paraissant invraisemblable, nous avons ajouté : « A rechercher dans toutes nos hautes montagnes. » L'événement est venu confirmer nos prévisions, et le *K. saxatilis* type a été découvert dans les Hautes-Alpes par M. Alphonse Faure et dans les Basses-Alpes par M. l'abbé Coste, ainsi que cela est mentionné dans le tome VII de la *Flore de France*, p. 410. L'indication de cette plante comme nouvelle pour les Alpes n'est donc pas une primeur.

V. — BUNIUM ALPINUM Waldst. et Kit. — M. Camus vous a annoncé cette espèce comme nouvelle pour les Hautes-Alpes, le *Bunium alpinum* n'étant connu, selon lui, que dans les Basses-Alpes. Il n'en est rien. A l'époque actuelle, le *B. alpinum* est connu aux localités suivantes : Hautes-Alpes : col de Gimont, près du mont Genèvre (*Perrier*); Basses-Alpes : vallonnet de Meyronnes (*Cogordan*, *Lannes*); vallon du Châtelet (*Lannes*); Savoie : base du pic de Sarrazin (*A. Chabert*); la Glière, près Pralognan (*Perrier*). Ces indications figuereront au tome VIII de la *Flore de France*.

Et je conclus ainsi :

1° Le *R. Faurei* n'a pas été décrit sur les exemplaires de *R. Seguieri* à larges feuilles qu'a montrés M. Camus. C'est très vraisemblablement un hybride du *R. Seguieri* et du *R. platanifolius*, croissant tous les deux sur la même montagne, le mont Aurouse, et ce d'autant plus qu'aucune localité de *R. Seguieri* à feuilles aussi larges ne paraît être connue autre que celle-là;

2° Les *Noccæa alpina*, *affinis* et *brevicaulis* ne sont pas des états momentanés d'une même plante, mais bien trois variétes d'une même espèce ;

3° Les var. *villosa*, *hispida* et *macrocarpa* du *Jondraba cichoriifolia* sont toutes les trois à conserver, non seulement par suite de leurs caractères différentiels, mais même au point de vue des aires différentes ;

4° Le *Kernera saxatilis*, sur lequel j'avais du reste appelé spécialement l'attention dans le tome II de la *Flore de France*, en invitant les botanistes à le rechercher dans toutes nos hautes montagnes, n'est pas nouveau pour les Alpes, puisque, dès 1901, il a été signalé dans les Hautes-Alpes et les Basses-Alpes;

5° Le *Bunium alpinum*, indiqué comme nouveau pour les Hautes-Alpes par M. Camus, y est déjà connu, ainsi que dans la Savoie et les Basses-Alpes.

En résumé, l'on peut voir ce qui reste des allégations premières de M. E.-G. Camus, et je me permets d'espérer que, s'il parle ailleurs des plantes dont il vient d'être question aujourd'hui, il n'omettra pas de mentionner mes observations et critiques.

J'aurai maintenant à demander à M. Camus de vouloir bien tenir la promesse qu'il m'a faite, de me montrer l'*Aster Willkommii* Schultz Bip., provenant d'une localité française. Lorsque M. Camus était encore mon collaborateur pour le tome VIII de la *Flore de France*, il m'avait signalé, en se portant garant de la détermination exacte, cet *Aster* comme croissant en France, dans les Pyrénées-Orientales, ce qui m'étonna quelque peu. Je lui demandai communication de sa plante, dans l'intérêt de la connaissance exacte des espèces de la flore française et pour la mentionner dans le tome VIII de la *Flore de France*. Cette communication me fut refusée par lui, mais, par lettre du 31 août 1902, M. Camus m'assura qu'il maintenait sa détermination et qu'il me communiquerait la plante à la Société botanique. Comme le tome VIII est à l'impression et que je corrigerai prochainement les épreuves du genre *Aster*, je prierai M. Camus d'apporter sa plante à la prochaine séance ou, s'il ne peut venir, de vouloir bien la remettre à l'un des membres du secrétariat, qui nous la montrera, car j'ai attendu cinq mois, ce qui est peut-être suffisant, semble-t-il, et le temps presse.

Dans le compte rendu détaillé que M. Malinvaud a publié du tome VII de la *Flore de France*, j'ai relevé quelques légères critiques sur lesquelles je désire aussi dire un mot :

1° Il nous a été reproché, en transportant le *Peplis erecta* Req. dans le genre *Lythrum*, de ne pas avoir adopté dans ce dernier genre le nom spécifique le plus ancien, soit *erectum*, conformément aux termes de l'art. 57 des lois de la nomenclature. En théorie, cela paraît exact; mais, en fait, il n'en est plus ainsi. En

effet, dans le genre *Peplis*, comprenant des plantes très petites, toutes entièrement couchées, à l'exception du *P. erecta*, l'épithète *erecta* paraît être assez bien appropriée; mais dans le genre *Lythrum*, où de nombreuses espèces, et même de grande taille, sont *erecta*, ce qualificatif spécifique, pour une plante de 5-15 cent., le plus souvent d'ailleurs ascendante et radicante à la base et rameuse à rameaux étalés, ne convient plus du tout, et nous l'avons rejeté en nous appuyant sur l'art. 63 des lois de la nomenclature (*contresens*), en lui attribuant le nom de *Lythrum Loiseleurii* qui, au point de vue *historique*, rappelle que Loiseleur a le premier, en 1810, distingué cette plante comme *Lythrum* sous le nom de *L. nummulariæfolium*, nom que nous ne pouvions conserver, puisque, dès 1807, Persoon l'avait appliqué à une tout autre plante;

2° Nous n'avons pas rattaché, comme l'a écrit M. Malinvaud, évidemment par un *lapsus calami*, l'*Epilobium lanceolatum* à l'*E. collinum*, ce qui ne s'expliquerait pas du tout, mais nous avons considéré ces deux types comme deux sous-espèces du type linnéen *E. montanum* (Cf. *Fl. France*, VII, p. 189-190).

3° Plusieurs botanistes sont aujourd'hui d'accord, comme nous, pour estimer que les nombreux *Daucus* de nos régions ne sont que des dérivés d'un même type, auquel le nom de *D. Carota L.* ne peut uniquement convenir, puisque Linné acceptait en même temps les *D. Mauritanicus* et *D. Gingidium*, et qu'il serait absolument anormal de vouloir rattacher à un de ces types les deux autres, puisqu'il les jugeait spécifiquement différents et de même valeur. De là est né le terme *D. communis* (Rouy et Camus), comme type de premier ordre. Or, M. Malinvaud dit : « On remarquera que le qualificatif *communis* ne serait ici strictement applicable qu'à la sous-espèce *Carota*, et même seulement à sa forme ordinaire. » Bien au contraire, le *D. communis* est le type spécifique le plus élevé, nullement une forme, et chaque sous-espèce doit être ainsi comprise : *D. communis* subspec. *D. Carota ; D. communis* subspec. *D. gummifer ; D.* communis subspec. *D. Gingidium*, etc.— C'est tout différent de ce qui existe dans le compte rendu.

4° M. Malinvaud nous blâme de ne pas avoir conservé pour notre *Anthriscus Candollei* (*A. torquatus* Duby, *non* Thomas *nec* al.), sous-espèce de l'*A. silvestris*, « le vieux nom spécifique

de *torquatus* ». En réponse, je me borne à reproduire ici intégralement ce que nous avons dit dans la *Flore de France*, VII, p. 304 :

« *Sous-espèce.* — **A. Candollei** Rouy et Cam.; *A. torquata* Duby *Bot.*, 1, p. 239, *non* Thomas *nec* al.; *Myrrhis bulbosa* All. *Fl. Pedem.*, 2, p. 29 (*excl. syn.*); *Chærophyllum torquatum* DC. *Fl. fr.*, 5, p. 505.

« Hab.—Prairies des Alpes.—Haute-Savoie : sommet du Brizon (*Bourgeau* in herb. *Rouy*); Hautes-Alpes : Siguret près Embrun (*Rouy*); Basses-Alpes : vallée de Colmars (*A.-P. de Candolle*); à rechercher. — Mont-Cenis (*Gandoger*).

« Aire géogr. — *Piémont.*

« Obs. —L'*A. torquatus* Thomas *Pl. exsicc.* est une forme locale curieuse de l'*A. Candollei* dont elle présente l'ensemble des caractères floraux et fructifères, mais dont elle diffère par les feuilles (de même 2-pinnatiséquées) à segments subdivisés en lanières linéaires espacées, entières ou dentées. Il croît seulement dans le Jura bernois, sur les rochers du mont Terrible près Porrentruy et Bessancourt (1). Rejetant l'épithète de *torquatus* appliquée par la plupart des auteurs à plusieurs plantes différentes et de nature à créer des confusions inévitables, nous donnons à l'*A. torquatus* Thomas le nom d'*A. stenophyllus* Rouy et Cam. »

J'ajouterai qu'en dehors de la flore française, l'*A. torquatus* Duby est admis par certains auteurs suisses comme synonyme de *A. alpinus* Jord., que, d'autre part, l'*A. torquatus* des auteurs allemands et autrichiens n'est autre que l'*A. alpestris* de Wimmer et Grabowski, et qu'en présence d'une pareille synonymie, je persiste à estimer que ce qualificatif de *torquatus* doit être résolument écarté.

5° Enfin, je répondrai en dernier lieu au sujet des changements de noms qu'impose la règle de la priorité, noms d'ailleurs déjà adoptés par les auteurs les plus sérieux de l'étranger, que nous citons toujours les dates quand il s'agit de publications peu répandues ou très peu connues. Mais, franchement, est-il nécessaire de préciser les dates, que tous les botanistes savent, d'ou-

(1) Et dans Jura souabe.

vrages aussi connus par exemple que le *Genera plantarum Umbelliferarum* de Hoffmann?

En ce qui concerne l'ouvrage de Bernhardi (*System. Verzeichn. der Pflanzen, welche in der Gegend um Erfurt*, etc.) où a été décrit le *Falcaria vulgaris* Bernh. (1800), au lieu de *Falcaria Rivini* Hort. (1828), ouvrage un peu négligé chez nous par les floristes actuels, nous avons eu soin de mentionner la date de publication (*Cf. Flore de France*, VII, p. 340, ligne 11), détail ayant évidemment échappé à M. Malinvaud, qui doit voir seulement dans ces simples remarques le désir de bien préciser quelques points qui auraient pu paraître douteux d'après certains passages de son article, d'ailleurs consciencieusement élaboré et dont je le remercie.

M. Rouy présente à la Société divers échantillons extraits de son herbier à l'appui de sa communication.

M. G. Camus déclare qu'il ne veut pas prolonger la discussion et d'ailleurs qu'il ne voit dans l'exposé de M. Rouy, autant qu'il a pu en suivre les développements au cours d'une rapide lecture, aucun motif de modifier ses précédentes observations qu'il maintient intégralement.

M. Malinvaud dit qu'en raison de l'heure avancée il ne répondra pas à toutes les critiques que lui a adressées M. Rouy sur divers points de nomenclature. Il se bornera à faire remarquer, au sujet du *Peplis erecta* porté dans le genre *Lythrum*, où il a reçu un nouveau baptême spécifique sous le nom de *Loiseleurii*, que les raisons données à l'appui de ce dernier changement ne paraissent pas suffisamment concluantes, l'article 63 des Lois de la nomenclature n'est pas ici applicable; car la plante qui par la rectitude de son port a mérité le nom d'*erecta* conservera ce caractère dans tous les genres où on peut la placer. A. de Candolle a, d'ailleurs, formellement insisté sur ce point, qu'un nom « est fait seulement pour désigner et n'a pas pour but d'énoncer les caractères ou l'histoire d'un groupe, mais de donner un moyen de s'entendre lorsqu'on veut en parler », et il ajoutait plaisam-

ment : « On n'est pas choqué lorsqu'un individu de grande taille a pour nom de famille Petit, ou qu'un autre de teint clair se nomme Brun (1). » L'essentiel est de s'entendre et d'éviter toute création inutile de noms. Les complications sans cesse croissantes de la synonymie, résultant de la multiplicité abusive des désignations pour le même objet, sont, dans le langage scientifique, une cause incontestable de confusions que chacun devrait se faire un scrupule d'aggraver en proposant sans une absolue nécessité, pour les formes déjà connues et classées, des noms nouveaux ou des formules inédites.

M. G. Camus présente au nom de M. Legrand un hybride d'Orchidées récolté par ce dernier à La Chapelle Saint-Ursin près de Bourges, en juin 1882, et donne les détails suivants :

La tache bleuâtre qui est au centre du labelle indique l'intervention de l'*Ophrys myodes*. Pour l'autre parent, deux *Ophrys* existent dans la localité, *O. aranifera* et *O. arachnites;* le second seul a pu donner naissance à l'hybride; son rôle est indiqué par la coloration rose des lobes extérieurs du périanthe, par les gibbosités latérales et l'appendice porrigé du labelle. De plus, les traces peu marquées de l'écusson central viennent renforcer cette hypothèse.

Nous croyons pouvoir attribuer à cette plante le nom de × *Ophrys devenensis* Reichb.; *Icon.*, XIII, p. 81 (1851), *O. myodes* × *arachnites*.

Le peu de différence qui existe entre cette plante et celle de Reichenbach ne sort pas des limites de variation habituelle des hybrides.

M. le Secrétaire général donne lecture de la Note suivante :

LE *CONOPODIUM DENUDATUM* Koch DANS LE PAS-DE-CALAIS;
par **M. l'abbé BOULAY**.

Occupé en ce moment de l'étude des Hépatiques, en vue de compléter mon travail sur les *Muscinées de la France*, je fis, l'an dernier (1902), dans le courant de juin, une excursion dans la

(1) Alph. de Candolle, *Nouvelles remarques sur la nomenclature botanique*, Genève, 1883, pp. 17 et 18.